

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 909

29 avril 2009

SOMMAIRE

Alpha Debt Investment S.à r.l.	43631	Musgrave Luxembourg S. à r.l.	43617
Aqsacom International S.A.	43588	O.B.B. Gloucester S.A.	43602
Astro Mega Holding S.à r.l.	43605	O.B.B. Sunderland S.A.	43607
Astromega Investholding S.à r.l.	43605	Oriental Kebab s.à r.l.	43613
Azufin S.A.	43613	Panarea Holdings S.A.	43621
Bordag Finance Holding S.A.	43621	Polonia Property II S.à.r.l.	43631
BSF S.à r.l.	43594	Regor HOLDING S.A.	43617
Caspian Holdings S.C.A.	43612	Regus Limited	43593
club privé libertin LUST	43610	Rock Ridge RE 23	43609
Dahlia B SICAR S.C.A.	43586	Rock Ridge RE 25	43609
Delphi Acquisition Holding S.A.	43622	Rock Ridge RE 26	43607
Demain S.A.	43621	Rock Ridge RE 27	43606
Documenta Consulting	43601	Rock Ridge RE 28	43606
DZ BANK International S.A.	43612	Rock Ridge RE 29	43605
Eiffel Luxembourg S.à r.l.	43606	Rock Ridge RE 31	43605
Elektron S.A.	43620	Rock Ridge RE 35 S.à r.l.	43604
Europay Luxembourg, Société coopérative	43616	Rock Ridge RE 36 S.à r.l.	43604
Field Point I-A RE 10	43601	San Angelo S.A.	43589
Field Point I-A RE 11	43602	Sarasin International Funds	43587
Griffin Development S.à r.l.	43587	Schawk Luxembourg, S.à r.l.	43622
Griffin Residential S.à r.l.	43587	Schroder Matching Plus	43619
HIM (Habitats et Investissements Mobi- liers) Holding S.A.	43620	Sesame Management Solutions S.A.	43632
Hôtel Gauguin S.A.	43632	S.F. Investissements S.A.	43589
HSBCPI Management S.A.	43617	Sirona Holdings Luxco S.C.A.	43613
Imperial Investments S.à r.l.	43631	Springwater Residential Property Holdings V S.A.	43621
Intercem S.A.	43612	Summit Partners VI-A S. à r .l.	43588
Linc S.à r.l.	43588	Summit Partners VP-A S. à r .l.	43588
MediaPolis S.A.	43586	Talisman (Peru) S.à r.l.	43593
Méditerranée S.A.	43632	Teres	43593
MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.	43594	TS Redigaffi Holdings S.à r.l.	43631
Morgan Stanley Alzette S. à r.l.	43586	Urbe S.A.	43616
Musgrave Luxembourg S. à r.l.	43617	Vauban Development S.A.	43632
		Visalux, société coopérative	43616

MediaPolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 85.958.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 31 mars 2009 que:

- Madame Valentina Perdoni, administrateur de classe B de la Société, a démissionné avec effet au 22 décembre 2008;
- Monsieur Patrice Gallasin, administrateur de classe B de la Société, a démissionné avec effet au 23 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048799/4287/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Dahlia B SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.080.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2009

En date du 2 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DAHLIA B SICAR S.C.A.

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009048854/4/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Morgan Stanley Alzette S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.246.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 25/03/09 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 25/03/09.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048926/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Sarasin International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.738.

Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 27. Februar 2009

Am 27. Februar 2009 fasste die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse:

- Ratifizierung der Ernennung als Verwaltungsratsmitglieder, bis zur Jahreshauptversammlung in 2015 von den Herren Nils Ossenbrink, Hans-Peter Grossmann, 62 Elisabethenstrasse, CH-4002 BASEL, Jürg Peng, 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg und Claude Hoffmann, 2 rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, bis zur Jahreshauptversammlung in 2015, und Wiederwahl von den Herren
- Verlängerung des Mandats von PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur Jahreshauptversammlung von 2010.

Luxembourg, den 9. März 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Für SARASIN INTERNATIONAL FUNDS

BGL Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2009048855/4/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Griffin Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.045.

Extrait des résolutions des associés de Griffin Development S. à r.l. du 24 mars 2009

Le 24 mars 2009 les associés de Griffin Development S. à r.l. ont pris la résolution suivante:

- de révoquer M. Jeffrey Utterback, ayant son adresse professionnelle au: Ul. Locci 32, 02-928 Warsaw (Poland) de sa fonction de Gérant C et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009048860/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Griffin Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.840.

Extrait des résolutions des associés de Griffin Residential S. à r.l. du 4 mars 2009

Le 24 mars 2009 les associés de Griffin Residential S. à r.l. ont pris la résolution suivante:

- de révoquer M. Jeffrey Utterback, ayant son adresse professionnelle au: Ul. Locci 32, 02-928 Warsaw (Poland) de sa fonction de Gérant C et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009048861/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Linc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 88.495.

Par résolutions signées en date du 26 mars 2009, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:
- Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 3 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048866/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Aqsacom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 93.982.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 février 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Gilles BLANC, directeur, demeurant au 8, allée de la Pièce de Terre, F-91190 Gif sur Yvette, administrateur-délégué,
- Madame Anne LABESSE, ingénieur, demeurant au 8, allée de la Pièce de Terre, F-91190 Gif sur Yvette.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048867/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Summit Partners VP-A S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Summit Partners VI-A S. à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 128.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009049023/7241/11.

(090056348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

San Angelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 82.818.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 2 février 2009 que:

- Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2010.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 mars 2009 que:

- les démissions de Pascale LOEWEN et de Marc MULLER de leurs fonctions d'Administrateur de la société ont été acceptées;

- la démission de Jean-Marc FABER, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et Frédéric MULLER, expert comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'Administrateur de la société.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048869/717/33.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

S.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 145.744.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Eric SACCUCCI, entrepreneur, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 6, allée du Fort.

2.- Madame Ghislaine SACCUCCI, sans profession, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 6, allée du Fort.

3.- Monsieur Olivier SACCUCCI, directeur de société, demeurant à F-57160 Rozerieulles, 3H, avenue des Champs.

Les comparants sub 2.- et 3.- étant ici représentés par Monsieur Eric SACCUCCI, le comparant sub 1.-, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 16 mars 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "S.F. INVESTISSEMENTS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Steinfort.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

Elle aura également pour objet l'achat, la vente, la location d'immeubles pour compte propre et de tiers.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux, par procurations authentiques ou sous seing privé, pour des affaires déterminées, à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Steinfort, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Eric SACCUCCI, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	998
2. Madame Ghislaine SACCUCCI, prénommée, une action	1
3. Monsieur Olivier SACCUCCI, prénommé, une action	1
TOTAL: mille actions	1.000

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Eric SACCUCCI, entrepreneur, né à Metz (France), le 25 avril 1964, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 6, allée du Fort.

b) Madame Ghislaine SACCUCCI, sans profession, née à Metz (France), le 31 janvier 1964, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 6, allée du Fort.

c) Monsieur Olivier SACCUCCI, directeur de société, né à Metz (France), le 18 octobre 1968, demeurant à F-57160 Rozerieulles, 3H, avenue des Champs.

Monsieur Eric SACCUCCI, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l.", avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 26.096.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-8411 Steinfurt, 8a, rue des Carrières.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SACCUCCI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 mars 2009. Relation: CAP/2009/1036. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 avril 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009049134/236/183.

(090056949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Talisman (Peru) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 142.283.

Suite à une réunion du Conseil de Gérance il a été convenu ce qui suit:

- la démission du gérant T. Nigel D. Hares est acceptée avec effet au 20 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AAD FIDUCIAIRE SARL

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009048871/723/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Regus Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.454.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse en date du 23 janvier 2009, l'adresse de Douglas Sutherland, administrateur de la Société, est la suivante: 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009048872/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Teres, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.013.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 7 avril 2009 a renouvelé le mandat des gérants:

- Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant;
 - Monsieur Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant;
 - Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant;
 - Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant;
 - Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour TERES, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009048873/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.658.

—
Extrait de la décision adoptée le 25 mars 2009

L'assemblée générale extraordinaire a nommé IDS Lux S.à r.l. avec adresse au 16, rue J.B. Fresez, Luxembourg, L-1542 Grand-Duché du Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 111.617 comme gérant pour une durée indéterminée en remplacement de BlackDog S.à r.l. avec siège social au 25, rue du Schlammestée, L-5770 Weiler-la-Tour et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.793.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Alain Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2009048874/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

BSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 145.736.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighth of April,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Blue Skye (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.951.

here represented by Mr. Andreas HEINZMANN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 7, 2009.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée":

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The name of the company is "BSF S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company that is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the investment in debt securities, the refinancing of such assets and the purchase of and/or investing in secured and unsecured loans. The company may without limitation enter into such agreements and documents and take such other actions as the manager(s) of the company may consider necessary or desirable in connection with such business purpose. The company may borrow and raise funds in any form as well as perform all operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, including but not limited to the granting of security in respect thereof, the issue and placement of bonds, notes and other debt or equity instruments and the performance of all kind of operations in securities or foreign currencies as well as the granting of loans to group companies.

In general, the company may employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks, interest rate risks and credit default risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, will not cause the dissolution of the company.

Title II. - Capital - Share

Art. 7. The capital of the company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500) divided into ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (125) shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100) each.

Art. 8. Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not, who are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove any or all of them without cause (ad nutum). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The number of managers, their term of office and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
 - he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- or
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
 - he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, as the case may be, at the place indicated in the notice of meeting which shall be at the registered office of the company, unless the managers agree on an alternative

location in Luxembourg. The chairman shall chair at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. This notice may be omitted in case of consent of each manager in writing by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location -which shall be a location in Luxembourg- determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference call, videoconference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Participations in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate and act validly only if a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers. Save as otherwise provided for in these articles of incorporation, decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 12. The single manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the business purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the single manager or by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The single manager or, as the case may be, the board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorization, the single manager or, as the case may be, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established in accordance with the law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The company shall be bound in all matters by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two of the members of the board of managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14.

Art. 14. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, whether shareholders or not, by any manager of the company.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all the powers vested in the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register. General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg.

In case there is more than one shareholder, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the articles of incorporation of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital.

Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person or entity, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders.

Any shareholder may participate in a general meeting by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Participations in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the company and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 17. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account shall be prepared.

After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortization, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction

ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 18. In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders in accordance with the majority condition set out under Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 19. The parties refer to the existing legal provisions for all matters not provided for in the present articles of incorporation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

Blue Skye (Lux) S.à.r.l., prenamed,	125 shares
TOTAL: one hundred and twenty-five	125 shares

The shares have been fully paid up to the amount of ONE HUNDRED EURO (EUR 100,-) per share by a contribution in cash of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-). As a result the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 1,900.-€.

Extraordinary general meeting

After the articles of incorporation have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is established at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
2. The following are appointed managers (gérants) of the company for an unlimited period:
 - Mattia Danese, Italian citizen, born in Bari, Italy, on October 20, 1975, professionally residing at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and
 - Salvatore Cerchione, Italian citizen, born in Naples, Italy, on April 27, 1971 professionally residing at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of differences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Blue Skye (Lux) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.951,

ici représentée par Mr. Andreas HEINZMANN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 avril 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "BSF S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet l'investissement dans des titres de créances, le refinancement de ces actifs et l'acquisition et/ou l'investissement dans des prêts garantis ou non. La société peut signer tout contrat ou document et entreprendre toute autre mesure que le/les gérant(s) de la société pourraient considérer nécessaire ou souhaitable en rapport avec son objet social. La société peut emprunter et lever des fonds sous toute forme et réaliser toute opération directement ou indirectement liée aux activités décrites dans le présent article, notamment consentir des sûretés, émettre et distribuer des obligations, billet à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital et réaliser tout type d'opération sur titres ou devises étrangères, ainsi que l'octroi de prêts à des sociétés du groupe.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toute technique et tout instrument relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change, des risques de taux d'intérêts et des risques de crédit.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civique, la faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour les autres questions relatives au transfert de parts sociales, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment avec ou sans motif. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent ensemble un conseil de gérance.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le mandat d'un gérant est vacant si:

- il démissionne de son mandat avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper un mandat de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, selon le cas, au lieu indiqué dans la convocation, qui sera le siège social de la société, à moins que les gérants conviennent d'un autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance peut désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Convocation à toute réunion du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation à la réunion du conseil de gérance. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit - situé à Luxembourg - déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Sauf dispositions contraires des présents statuts, les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 12. Le gérant unique, ou le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf les actes réservés par la loi à l'assemblée générale. Tout litige impliquant la société comme demanderesse, ou comme défenderesse sera suivi au nom de la société par le gérant unique ou par le conseil de gérance représenté par le gérant délégué à cette fin.

Le gérant unique, ou le conseil de gérance peut payer des dividendes intérimaires, à la condition qu'avant cette autorisation, le gérant unique, ou le conseil de gérance, dispose de comptes intérimaires de la société, attestant que suffisamment de fonds sont disponibles pour payer ces dividendes intérimaires, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes affectées à la réserve établie conformément à la loi ou aux présents statuts.

Art. 13. La société sera engagée, en toutes circonstances, par la simple signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la ou les signature(s) simple(s) ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 14.

Art. 14. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la société.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Ces décisions sont prises par écrit et doivent être consignées sur un registre spécial. Les assemblées générales des associés se tiennent à Luxembourg.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les décisions de modifier les statuts de la société peuvent être adoptées uniquement par une majorité d'associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Tout associé peut, par mandat écrit, autoriser une autre personne physique ou morale, associé ou non, à la représenter à une assemblée générale des associés.

Tout associé peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communications similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2009.

Art. 17. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Après déduction des frais de la société et des amortissements, le solde constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital de la société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est réduit à un montant inférieur à dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

Titre VI. Liquidation - Dissolution

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. Divers

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare souscrire le total du capital de la manière suivante:

Blue Skye (Lux) S.à.r.l., préqualifiée,	125 parts sociales
TOTAL: cent vingt-cinq	125 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de CENT EUROS (EUR 100,-) par part sociale par un apport en numéraire de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-). Le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900.-€

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont désignées comme gérants pour une durée indéterminée:

- Mattia Danese, de nationalité italienne, né à Bari, Italie, le 20 octobre 1975, demeurant professionnellement 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Salvatore Cerchione, de nationalité italienne, né à Naples, Italie, le 27 avril 1971, demeurant professionnellement 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Heinzmann, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2009. Relation: LAC/2009/14212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009049165/212/359.

(090056846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Documenta Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 139.550.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2009

(...)

Est désigné administrateur-délégué, Madame Virginie VILLERS, (administrateur de sociétés, demeurant à B-1360 Thorembs-St-Trond (Belgique), 43, rue du Culot), chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa signature isolée et obligatoire dans le cadre de cette gestion.

(...)

Signé: Annick VILLERS, Valentine VILLERS, Virginie VILLERS

Pour extrait conforme

M. Decker

Le notaire

Référence de publication: 2009048876/241/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Field Point I-A RE 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.542.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Field Point I-A RE 10, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048912/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Field Point I-A RE 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.549.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Field Point I-A RE 11, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048913/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

O.B.B. Gloucester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 106.913.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the third day in the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Casper SLUMSTRUP, company director, residing at 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, acting in his capacity as a special proxy holder of the company:

"Interfin 2008 Ltd", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

by virtue of a proxy given to him in Gibraltar, on 15 November 2008,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal",

Said proxy holder of the appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the company "O.B.B. GLOUCESTER S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 106 913, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted on 22 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 735 on 25 July 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time accordingly to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 06 December 2007, which deed was published in the Mémorial, on 07 February 2008, number 320 and page 15351.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into thirty-one (31) ordinary shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.-EUR) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "O.B.B. GLOUCESTER S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all thirty-one (31) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the immediate dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company

committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the share certificates of the Company or as the case may be the shareholders' register are cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Casper SLUMSTRUP, directeur de société, demeurant au 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société:

"Interfin 2008 Ltd", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration lui donnée à Gibraltar, le 15 novembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: "le mandant",

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "O.B.B. GLOUCESTER S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106 913, a été constituée suivant acte notarié du 22 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 735 du 25 juillet 2005.

Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 06 décembre 2006, lequel acte fut publié au Mémorial, le 07 février 2008, sous le numéro 320 et page 15351.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élevé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trente et une (31) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "O.B.B. GLOUCESTER S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trente et une (31) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur de la Société ou qu'en cas d'existence d'un registre des actionnaires sont annulés en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SLUMSTRUP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 avril 2009. Relation: EAC/2009/4130. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009049208/239/103.

(090056784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Rock Ridge RE 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.548.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Rock Ridge RE 36 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048914/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Rock Ridge RE 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.667.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Rock Ridge RE 35 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048915/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Astromega Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,

(anc. Astro Mega Holding S.à r.l.)

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.654.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54957 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009049107/211/14.

(090056458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Rock Ridge RE 31, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.008.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Rock Ridge RE 31 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048916/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Rock Ridge RE 29, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.013.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Rock Ridge RE 29 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048918/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Eiffel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.417.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eiffel Luxembourg S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2009049301/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05592. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Rock Ridge RE 28, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.928.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Rock Ridge RE 28 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048919/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03600. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Rock Ridge RE 27, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.914.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Rock Ridge RE 27 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048920/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Rock Ridge RE 26, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.925.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Rock Ridge RE 26 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048921/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

O.B.B. Sunderland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 113.634.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the third day in the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Casper SLUMSTRUP, company director, residing at 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the company:

"Interfin 2008 Ltd", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

by virtue of a proxy given to him in Gibraltar, on 15 November 2008,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal",

Said proxy holder of the appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the company "O.B.B. SUNDERLAND S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 113 634, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted on 20 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 762 on 14 April 2006.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time accordingly to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 06 December 2007, which deed was published in the Mémorial, on 07 February 2008, number 320 and page 15318.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into thirty-one (31) ordinary shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.-EUR) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "O.B.B. SUNDERLAND S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all thirty-one (31) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the immediate dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the share certificates of the Company or as the case may be the shareholders' register are cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Casper SLUMSTRUP, directeur de société, demeurant au 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société:

"Interfin 2008 Ltd", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration lui donnée à Gibraltar, 15 novembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: "le mandant",

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "O.B.B. SUNDERLAND S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113 634, a été constituée suivant acte notarié du 22 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 762 du 14 avril 2006.

Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 06 décembre 2006, lequel acte fut publié au Mémorial, le 07 février 2008, sous le numéro 320 et page 15318.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trente et une (31) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "O.B.B. SUNDERLAND S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trente et une (31) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur de la Société ou qu'en cas d'existence d'un registre des actionnaires sont annulés en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SLUMSTRUP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 avril 2009. Relation: EAC/2009/4133. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009049168/239/102.

(090056732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Rock Ridge RE 25, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.926.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Rock Ridge RE 25 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048922/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Rock Ridge RE 23, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.607.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} avril 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 mars 2009,

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Rock Ridge RE 23 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009048923/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

club privé libertin LUST, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3481 Dudelange, 24, rue Gare-Usines.

R.C.S. Luxembourg F 7.928.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- 1 Mme DEPLANO Pascale, sans profession, demeurant 4, impasse du Breuil, 57860 Roncourt, France,
 2. M. DOYEN Rémi, pompier, demeurant 5, rue Auguste Prost, 57000 Metz, France,
 3. Mlle MASSIMI Laura, demeurant 43, Cité de Rosselange, 57780 Rosselange, France,
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination club privé libertin LUST.

Art. 2. L'association a pour objet d'un club de rencontre libertin.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 24, rue Gare-Usines à Dudelange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne ayant obtenu l'accord des membres du conseil d'administration qui lui remettra une carte de membre.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure pare par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatées par le conseil d'administration,

...

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Mme DEPLANO Pascale / Mlle MASSIMI Laura / M. DOYEN Rémi.

Référence de publication: 2009049017/10139/90.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05585. - Reçu 245,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Caspian Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 51.551.

Nous vous informons par la présente que notre Comité de Direction a résilié la relation commerciale entre la société en référence et notre société ceci avec effet en date du 3 avril 2009.

Dès lors, nous vous prions de noter que la société n'est plus domiciliée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg depuis cette date.

Le 7 avril 2009.

SGG S.A.

Ph. STANKO / Chantal MATHU

Assistant Manager / Sous Directeur

Référence de publication: 2009048924/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Intercem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.077.

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 30 mars 2009 que:

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009048928/5387/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

DZ BANK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 15.579.

Veröffentlichung

In der ordentlichen Generalversammlung der DZ BANK International S.A. am 13.03.2009 ist der Vorsitz des Verwaltungsrates auf Herrn Lars Hille übergegangen, Herr Wolfgang Köhler ist entsprechend seither Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates. Beide Herren haben die Berufsadresse Platz der Republik, D-60265 Frankfurt am Main.

Die Dauer der Mandate im Verwaltungsrat sind bis zur Generalversammlung im Jahre 2011 begrenzt.

Des Weiteren wurde Herr Jürgen Wache, Berufsadresse Kurt-Schumacher-Straße, 19, D-30159 Hannover, als Mitglied des Verwaltungsrates der DZ BANK International S.A. berufen.

Als Mitglied des Verwaltungsrates ist Herr Jürgen Kind, Dr.-Friedrich-Uhde-Straße, 14/16, D-37574 Einbeck, zum 02.12.2008 auf eigenen Wunsch aus Altersgründen aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ BANK International S.A.

K.-P. Bräuer / E. Spurk

Référence de publication: 2009049395/1460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08018. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Sirona Holdings Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.399.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la société en date du 27 mars 2009 que le siège social est transféré avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

S G G S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009048925/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Azufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.229.

—
Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 30 mars 2009 que:

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009048929/5387/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Oriental Kebab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 18, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 145.745.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Sedreddin YASAR, façadier, né à Karakocan (Turquie) le 1^{er} mai 1974, demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, 5, rue Mozart.

2.- Monsieur Mahfuz YASAR, employé, né à Karakocan (Turquie) le 11 octobre 1976, demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, 29, rue Mermoz.

3.- Madame Güler TUNC, épouse de Sedreddin YASAR, sans profession, née à Palu (Turquie) le 15 mars 1977, demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, 5, rue Mozart.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ORIENTAL KEBAB s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Remich.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un snack avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements et garanties.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Sedreddin YASAR, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
2) Monsieur Mahfuz YASAR, préqualifié, cinquante parts sociales	50
3) Madame Güler TUNC, épouse de Sedreddin YASAR, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Madame Güler TUNC, épouse de Sedreddin YASAR, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Sedreddin YASAR, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) Monsieur Mahfuz YASAR, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

4) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et d'un des gérants administratifs.

Pour tout engagement généralement quelconque ne dépassant pas un montant de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante technique.

5) Le siège social est fixé à L-5555 Remich, 18, Place du Marché.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. YASAR, M. YASAR, TUNC, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 02 avril 2009. Relation: CAP/2009/1084. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 avril 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009049133/236/131.

(090056974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Urbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.944.

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 30 mars 2009 que:

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009048930/5387/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Visalux, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 38.066.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Merc Elter, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 414 du 31 octobre 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour VISALUX, Société Coopérative

Sonja Streicher

Référence de publication: 2009048948/9032/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05485. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Europay Luxembourg, Société coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.764.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence Bascharage en date du 30 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 295 du 16 octobre 1989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour EUROPAY LUXEMBOURG, Société Coopérative

Sonja Streicher

Référence de publication: 2009048949/9032/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05487. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Musgrave Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 101.246.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 (Rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2005) déposé le 9 juin 2006 sous la référence N ° L060052908.04 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MUSGRAVE LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049004/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04479. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Musgrave Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 101.246.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2004 (Rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2004) déposé le 9 juin 2006 sous la référence N ° L060052920.04 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MUSGRAVE LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049005/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04476. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Regor HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 53.511.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049009/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

HSBCPI Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 118.049.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the third day in the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Casper SLUMSTRUP, company director, residing at 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, acting in his capacity as a special proxy holder of the company:

"Interfin 2008 Ltd", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

by virtue of a proxy given to him in Gibraltar, on 15 November 2008,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal",

Said proxy holder of the appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the company "HSBCPI MANAGEMENT S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 119 049, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted by notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 20 July 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1809 on 27 September 2006.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into thirty-one (31) ordinary shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1'000.-EUR) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "HSBCPI MANAGEMENT S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all thirty-one (31) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the immediate dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the share certificates of the Company or as the case may be the shareholders' register are cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Casper SLUMSTRUP, directeur de société, demeurant au 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société:

"Interfin 2008 Ltd", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration lui donnée à Gibraltar, le 15 novembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: "le mandant",

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "HSBCPI MANAGEMENT S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B

sous le numéro 118 049, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 22 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1809 du 27 septembre 2006.

Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trente et une (31) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "HSBCPI MANAGEMENT S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trente et une (31) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur de la Société ou qu'en cas d'existence d'un registre des actionnaires sont annulés en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SLUMSTRUP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 avril 2009. Relation: EAC/2009/4135. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009049167/239/100.

(090056737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Schroder Matching Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.195.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Schroder Matching Plus (la "Société") tenue le 20 janvier 2009 a décidé de ré-élire, pour une durée d'un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Noel Fessey au poste d'Administrateur de la Société et
- Monsieur Jacques Elvinger au poste d'Administrateur de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a ensuite décidé de nommer au poste d'Administrateur de la Société pour une durée d'un an:

- Monsieur Richard Mountford
- Monsieur Daniel de Fernando Garcia
- Monsieur Achim Kuessner
- Monsieur Ketil Petersen
- Monsieur Gavin Ralston

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

- Noel Fessey, Head of European Fund Services, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., 5 rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

- Jacques Elvinger, Partner, Elvinger Hoss & Prussen, 2 Place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg
- Richard Mountford, Global Head of Retail, Schroder Investment Management Limited, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA
- Daniel de Fernando Garcia, Serrano 1, 28001 Madrid, Espagne
- Achim Kuessner, Country Head Germany, Schroder Investment Management GmbH, Taunustor 2, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne
- Ketil Petersen, Country Head Denmark, Schroder Investment Management Fondsmæglersekskabet A/S, Store Strandstraede 21, 1255 Copenhagen K, Denmark
- Gavin Ralston, Head of Continental Europe/Middle East, Schroder Investment Management Limited, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA

L'assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant qu'auditeur de la Société pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010. Pour mention et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour Schroder Matching Plus

Noel Fessey

Authorised Signatory

Référence de publication: 2009049366/4369/41.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01699. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

HIM (Habitats et Investissements Immobiliers) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.536.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049021/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Elektron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.147.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 14 avril 2009*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes.
- Advisa S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 114.252 de son poste d'Administrateur.
- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.
- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-Orge (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert, maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049504/7491/41.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Demain S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.744.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049022/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Bordag Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.326.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049024/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Panarea Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Springwater Residential Property Holdings V S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.157.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009049025/239/13.

(090056351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Delphi Acquisition Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 4.910.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.411.

Les comptes audités annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Frederik Kuiper

Directeur

Référence de publication: 2009049026/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04151. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Schawk Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.705.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of April

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at 15, Côte d'Esch, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

Appears:

SCHAWK, INC. a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its headquarters at 1695 South River Road, Des Plaines, Illinois, IL 60018 USA, and registered with the State of Delaware under file number 0765030.

duly represented by Mrs Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is SCHAWK LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, companies or enterprises whether in Luxembourg or abroad; to acquire through participations, contributions, underwriting,

purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares

or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or to any other related company associated in any way with the Company, or in which the Company have a direct or indirect financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers or of the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12 500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty five euros) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the par value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. Board of managers.

12.1. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which shall be composed of at least one (1) A manager and one (1) B manager. The board of managers may appoint a chairman among its members.

12.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 13. Powers of the board of managers.

13.1. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

13.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there is more than one manager, by at least one (1) A manager and one (1) B manager of the Company.

Art. 14. Procedure.

14.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or of any two managers at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall in no event meet less frequently than once in every quarter. The chairman will preside all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

14.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

14.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

14.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least one (1) A manager and one (1) B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, including the vote of at least one (1) A manager and one (1) B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or all the managers present or represented at the meeting.

14.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of at least one (1) A manager and one (1) B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 13.2. of these Articles.

Art. 16. Liability of the managers. The managers assume, by reason of the exercise of their office, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

General meetings of shareholders

Art. 17. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken through meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 18. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or by the sole manager (as the case may be), or failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are valid in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this figure is not reached at a first meeting, the shareholders shall be immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions shall be adopted at the majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved by the Law to the meeting of shareholders.

Except in case of current operations entered under normal conditions, contracts entered into between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 19. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 20. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 21. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 22. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds of article 35 of the accounting Law of 19 December 2002 are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their office.

Dividend - Reserves

Art. 23. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of all expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such minimum of one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to a reserve.

Art. 24. Notwithstanding the provisions of article 23, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 25. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) shall agree on the dissolution and on the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 26. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 27. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Extraordinarily, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares have been entirely subscribed by SCHAWK, INC. named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 2 (two).

2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Timothy Cunningham, born on August 18, 1953 in Illinois, residing at 950 Havenwood Lane, Lake Forest, IL USA

The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

- Paul de Haan, born on June 20, 1971 in Alkmaar, the Netherlands, with professional address at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 99 Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

SCHAWK, INC. une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège de direction sis 1695 South River Road Des Plaines, Illinois, IL 60018 USA, et immatriculée au Delaware sous le numéro 0765030.

ici représenté par Mme Flora Gibert, juriste, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera SCHAWK LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12 500 (doux mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts et en conformité avec la Loi.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par résolution de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. Conseil de gérance.

12.1. La Société est gérée par un (1) ou plus de gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur fonction. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé au moins d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres.

12.2. Les gérants sont révocables n'importe quand, ad nutum.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

13.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par au moins un gérant A et un gérant B de la Société.

Art. 14. Procédure.

14.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance devra dans tous les cas se réunir au moins une fois tous les trois mois. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

14.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

14.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

14.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration sera donnée par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

14.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix, y compris la voix d'au moins un gérant A et un gérant B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

14.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

14.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et un gérant B ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 13.2. des Statuts.

Art. 16. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de l'exercice de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Assemblée générale des associés

Art. 17. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice

social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 18. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale devra être immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions devront être adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être adoptées qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire de tout les avoirs et de toutes les dettes de la Société avec un compte de profits et pertes et des notes aux comptes en conformité avec les dispositions légales.

Art. 21. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 22. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi comptable du 19 Décembre 2002 sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs fonctions(s).

Dividendes - Réserves

Art. 23. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction de tout les frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil minimum de 10%.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve.

Art. 24. Nonobstant les dispositions de l'article 23, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 26. La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 27. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

Libération - Apports

Toutes les 500 (cinq cents) parts ont été souscrites par SCHAWK, INC., ci-dessus nommé, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 2 (deux).

2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Timothy Cunningham, né le 18 août 1953 à 950 Havenwood Lane, Lake Forest, IL USA.

La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul de Haan, né le 20 juin 1971 à Alkmaar, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à 99 Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13816. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 AVR 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048669/211/456.

(090056053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

TS Redigaffi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.271.175,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.267.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2009049033/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04193. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Polonia Property II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.690.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009049034/5770/12.

(090056387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Alpha Debt Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.718.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54543 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009049035/211/12.

(090056248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Imperial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.554.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54545 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009049037/211/12.

(090056245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.752.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 mars 2009

- Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2012;

- Le siège sociale de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société:

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, ayant son siège social situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

MEDITERRANEE S.A.

S. BOULHAIS / S. BOUREKBA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009048517/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Sesame Management Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 141.382.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009049032/5770/12.

(090056383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Vauban Development S.A., Société Anonyme,
(anc. Hôtel Gauguin S.A.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 10, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 75.531.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009049031/5770/13.

(090056374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.